



Contraction d'un crédit (co emprunteur)

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **18:10**

Il y a quelques années, j'ai contracté un crédit avec mon ex mari, nous sommes donc co emprunteurs d'un prêt d'une valeur de 7000 euros. C'est un prêt personnel qui a permis l'achat d'un véhicule qu'il a gardé lors du divorce et qu'il a bien pris soin de mettre au nom de son père. A la signature du prêt les prélèvements s'effectuaient sur son compte et après le divorce il a décidé de ne plus rien payer et tout laisser à ma charge. Et bien sûr je ne pouvais pas récupérer la voiture car elle n'est pas à son nom. L'huissier se retourne contre moi et je paie tous les mois le minimum 100 euros car je ne touche que les assedics. Je souhaiterais au moins que la dette soit divisée par 2 ou récupérer le véhicule. merci de me répondre